



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DE LA COHESION SOCIALE  
ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS  
DE TARN ET GARONNE

AP n°: AP.824-DDCSPP-2015-07-004

**ARRÊTÉ modificatif n°1**  
**fixant la liste des personnes habilitées à être désignées en qualité de mandataires judiciaires à la protection des majeurs ou de délégués aux prestations familiales.**

Le Préfet de Tarn-et-Garonne,

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 471-2, L. 472-1 et L. 474-1 ;

VU la loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs, notamment ses articles 44 et 45 ;

VU le décret n° 2008-1508 du 30 décembre 2008 relatif aux conditions d'âge, de formation et d'expérience professionnelle devant être satisfaites par les mandataires judiciaires à la protection des majeurs et par les délégués aux prestations familiales ;

VU le décret n° 2008-1512 du 30 décembre 2008 fixant les modalités d'inscription sur les listes prévues aux articles L. 471-2, L. 471-3, L. 474-1 et L. 474-2 du code de l'action sociale et des familles ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2014363-0007 du 29 décembre 2014 fixant la liste des personnes habilitées à être désignées en qualité de mandataires judiciaires à la protection des majeurs ou de délégués aux prestations familiales.

VU l'arrêté préfectoral n° 2015099-0003 du 9 avril 2015 relatif à l'agrément concernant madame BALAX Christèle en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs, mention « MJPM » ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2015099-0004 du 9 avril 2015 relatif à l'agrément concernant madame SOULOUMIAC Isabelle en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs, mention « MJPM » ;

VU la demande de changement d'adresse de Madame SOCHET Esther ;

**SUR PROPOSITION** du secrétaire général de la Préfecture de Tarn-et-Garonne.

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral n° 2014363-0007 du 29 décembre 2014 est modifié ainsi qu'il suit :

- 2°) Personnes physiques exerçant à titre individuel :

Ajoutées :

Noms Prénoms	Adresses	Tribunaux concernés par l'habilitation
BALAX Christèle	B.P. 1 31 620 Bouloc cedex	MONTAUBAN
SOULOUMIAC Isabelle	B.P. 1 31 620 Bouloc cedex	MONTAUBAN

Changement d'adresse :

Noms prénoms	Adresses	Tribunaux concernés par l'habilitation
SOCHET Esther	168 route de Puycornet 82 130 L'Honor de Cos	MONTAUBAN CASTELSARRASIN

**Article 2** : Le reste sans changement.

**Article 3** : Le secrétaire général de la préfecture et la directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Tarn-et-Garonne.

Montauban, le

**20 JUL. 2015**

Le préfet,  
Pr Le préfet,  
Le secrétaire général

Jean-Michel DELVERT